

haute 
savoie
le Département

NEIGE, VERGLAS : LES ÉQUIPEMENTS C'EST VOUS, LES ROUTES C'EST NOUS !

LE DÉPARTEMENT SÉCURISE
VOS DÉPLACEMENTS

ROUTES



inforoute74.fr





Comme chaque hiver, le Conseil départemental de la Haute-Savoie mobilise ses agents et ses moyens matériels pour assurer le déneigement et la lutte contre le verglas sur les 3 000 km de routes départementales situées entre 250 m et 1 800 m d'altitude.

Du 15 novembre au 15 mars, ce sont 450 agents qui assurent les astreintes 24h sur 24, 7 jours sur 7 pour intervenir rapidement et garantir la sécurité de tous les usagers et de bonnes conditions de circulation sur le réseau départemental. De plus, entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, la réglementation prévoit l'obligation d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige.

Encore plus durant la période hivernale, la prudence et la vigilance de chacune et chacun d'entre vous sont indispensables pour rouler en toute sécurité.



Martial Saddier

*Président
du Conseil départemental
de la Haute-Savoie*



Lionel Tardy

*Vice-président Routes,
bâtiments, pistes cyclables,
mobilités, numérique et
anciens combattants*



Daniel Déplante

*Président de la Commission
Infrastructures Routières,
Déplacements et Mobilité,
Bâtiments, Aménagement
numérique*

LE SERVICE HIVERNAL DU DÉPARTEMENT

Du 15 novembre au 15 mars, les 3 000 km de routes départementales que compte la Haute-Savoie sont sous haute surveillance. Les agents du Département sont mobilisés chaque jour pour assurer la circulation, face à des conditions météorologiques parfois difficiles en cette période.

- permanence 7j/7
- service : débute généralement dès 3h et prend fin à 22h pour rendre les routes praticables de 5h à 22h sur le réseau le plus fréquenté et de 8h à 19h sur le réseau secondaire



Les interventions ont leurs limites naturelles (chutes de neige intense, verglas...) ou conjoncturelles (congestion du trafic, accident...).

Lorsque les engins de déneigement et de salage travaillent (gyrophares bleus) : on facilite leur passage et on ne les double pas.

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Dans le cadre de la loi montagne II, **du 1^{er} novembre au 31 mars**, les véhicules circulant en Haute-Savoie doivent être munis de l'un de ces équipements pour améliorer la sécurité des usagers :

- 4 pneus hiver (véhicules légers) : homologués 3PMSF ou M+S
- chaînes ou autre dispositif amovible (chaussettes...) : au moins pour 2 roues motrices

UNE NOUVELLE SIGNALISATION

Depuis le 1^{er} novembre 2021, ces 2 panneaux sont installés aux entrées et sorties des zones de montagne où l'obligation d'équipements est en vigueur.



**3 000
KM**

de routes départementales
(de 250 m à 1 800 m d'altitude)

**450
agents**

55

Centres d'Exploitation des
Routes Départementales
(CERD) et points d'appui

154

camions
et chasse-neiges



S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION

Inforoute74.fr

Le Département communique chaque jour sur les conditions de circulation, la liste des cols fermés et les travaux sur les routes départementales (mise à jour dès 6h).



ROUTE NORMALE

Soyez plus vigilant, c'est l'hiver.



ROUTE DÉLICATE

Soyez très vigilant. Réduisez votre vitesse et augmentez la distance de sécurité.



ROUTE DIFFICILE

Si possible, différez votre déplacement.



ROUTE IMPRATICABLE

Situation exceptionnelle. Évitez de circuler.

FM 107.7

Autoroute Info

RADIOS LOCALES

France Bleu Pays de Savoie, ODS Radio, La Radio Plus / Radio Mont Blanc